

---

Adresse de la société populaire de Huningue (Haut-Rhin) qui informe la Convention sur des dons de rations de viande faits par des gendarmes de la compagnie de Brand, 1<sup>e</sup> division, lors de la séance du 26 messidor an II (14 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Adresse de la société populaire de Huningue (Haut-Rhin) qui informe la Convention sur des dons de rations de viande faits par des gendarmes de la compagnie de Brand, 1<sup>e</sup> division, lors de la séance du 26 messidor an II (14 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. pp. 138-139;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1982\\_num\\_93\\_1\\_23603\\_t1\\_0138\\_0000\\_19](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23603_t1_0138_0000_19)

---

Fichier pdf généré le 21/07/2021

Qu'ils perissent impitoyablement tous les monstres affamés d'or, et altérés de sang, indignes de la Liberté qu'ils persécutent, ils sont l'opprobre, le fleau, et les ennemis du genre humain :

et vous Représentants d'une grande nation, vous en êtes les vangeurs et les amis, et la postérité vous en appellera les bienfaiteurs

Vive la Montagne »

[3 signatures illisibles].

### 13

Les administrateurs du directoire du district de Dieuze, département de la Meurthe, écrivent à la Convention que le décret du 18 floréal, et le rapport de Robespierre concernant l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme, ont fait l'admiration du peuple, que, dans toutes les communes de leur district, la fête du 20 prairial a été célébrée avec allégresse et dignité suivant les idées ingénieuses de David, et selon le plan joint à leur adresse.

Ils remercient la Providence d'avoir préservé Robespierre et Collot-d'Herbois du fer des assassins, félicitent la Convention sur tous ses travaux, et l'invitent à rester à son poste pour la prospérité de la République.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité d'instruction publique (1).

### 14

Les habitans de la commune de Dimbach, située sur les frontières du district de Weissembourg, département du Bas-Rhin, font hommage à la Convention nationale de leur dévouement à la République française, et demandent que leur commune soit réunie à la France; ils font passer à la Convention un certificat des officiers municipaux de Hauenstein, district de Weissembourg, lequel atteste le patriotisme de la majeure partie d'entr'eux, depuis le commencement de la Révolution.

Insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (2).

[Dimbach, 4 flor. II] (3).

« citoyens Représentans,

Les habitans de la commune de Dimbach, située sur les frontières du district de Wissembourg, département du Bas-Rhin, déclarent être prêts de sacrifier leurs biens et leur vie et tout ce qui est dans leur pouvoir pour la conservation de la République française.

Des empêchemens, causé par les despotes, et que nous étions incapables de prévenir, ont été la raison

(1) P.V., XLI, 231.

(2) P.V., XLI, 232. B<sup>in</sup>, 1<sup>er</sup> therm. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>), voir Arch. parl., T. XCII, séance du 6 mess., n<sup>o</sup> 56.

(3) D IV<sup>bis</sup> 88 (Bas-Rhin).

que notre commune n'a pas encore été réunie à la France.

C'était aujourd'hui que nous laissons le cour à notre penchant, et que nous avons planté l'arbre de la liberté avec le désir ardent de devenir citoyens français; nous prêtâmes le serment de fidélité les uns aux autres, en nous promettant de tout sacrifier plutôt que de vivre plus longtemps sous le joug de la tyrannie. Un conseil général est provisoirement élu, tous les habitans de la commune ne souhaitent que de pouvoir bientôt prêter le serment civique des Français, dont la bienfaisante constitution leur donne l'espérance la mieux fondée, que leur prière d'être réunis à la France sera bientôt accordée. S. et F. »

[25 signatures illisibles].

### 15

Les administrateurs du district de Gourdon, département du Lot, annoncent qu'ils envoient à la monnaie de Toulouse 31 marcs 2 onces d'argenterie provenant des églises de ce district. A leur lettre sont joints les bordereaux des précédens envois qui donnent un résultat de plus de 461 marcs.

Insertion au bulletin, renvoi à la commission des revenus nationaux (1).

### 16

La société populaire d'Huningue, département du Haut-Rhin, annonce à la Convention nationale que 5 gendarmes de la compagnie de Brand, 1<sup>e</sup> division, détachée à Altkirch, ont économisé, sur leur strict nécessaire, 149 rations pendant les mois de pluviôse, germinal et floréal, qu'ils ont abandonnées au profit de leurs frères d'armes. Elle joint deux certificats qui attestent la vérité de ce fait; elle renouvelle le serment d'être inviolablement attachée à la représentation nationale, et de lui servir de rempart contre les Anglais assassins, comme les murs d'Huningue, dit-elle, en sont un assuré contre les plats Autrichiens.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Huningue, s.d.] (3)

« Législateurs,

Le corps de la Gendarmerie nationale que vous vous êtes plu à venger de l'injustice du perfide Dumouriez; ce corps, tant calomnié par un autre *Ministre-général*, lors de cette campagne de douloureuse mémoire, (hyver de 1792) mérite encor une fois de trouver place dans le grand livre de la générosité française.

Vous verrez, Législateurs, par les certificats cy-joint, que 5 gendarmes de la Compagnie de Brand,

(1) P.V., XLI, 232. B<sup>in</sup>, 2 therm. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(2) P.V., XLI, 232.

(3) C 310, pl. 1211, p. 7 à 9.

1<sup>e</sup> division, détachés à Altkirch, Département du Haut Rhin, se sont généreusement empressés, dès le mois de pluviôse, d'économiser, au profit de leurs frères d'armes, et sur le nombre des rations (à eux attribuées pour leur strict nécessaire), dont la retenue leur est faite chaque mois au complet, savoir, dans le mois de pluviôse, 60 rations, et 89 dans ceux de Germinal et floréal, en tout 149 rations.

C'est moins à la valeur intrinsèque du don que font ces braves gendarmes, que s'arrêteront des Républicains comme vous, Législateurs, qu'au mérite de l'intention bien-faisante, de la prévoyance fraternelle pour les besoins de nos armées, qu'au mode d'utilité en tout genre à sa patrie dont chaque français se fait chaque jour inventeur.

La modestie, compagne fidèle de la bienfaisance, semblait faire un *devoir* à ces braves citoyens, de taire cette bonne action; mais le commissaire des guerres, chargé de leur police, en ayant eû connoissance, à cru du sien de la répandre, et la Société populaire régénérée d'Huningue, où il à fait effusion de ses sentiments à cet égard, s'est fait un mérite de l'appuyer dans son désir de transmettre au Sénat français les noms de ces républicains comme ils suivent;

*Pégard Brigadier*

*Dupont gendarme*

*Viard aîné idem*

*Arnould idem*

et *Monarque* actuellement *Mathieu*.

Recevez de plus, Législateurs, le nouveau serment de cette Société, de vous être invariablement attachée, et l'offre de chacun de ses membres de vous servir d'éguide contre les poignards des *piteux* anglais comme les murs d'Huningue en sont un assuré contre les plats autrichiens.

Continuez de faire *voguer*, au milieu des *tempêtes*, et des *ouragants*, le *vaisseau* de la *Liberté*, bientôt au *port*, pendant qu'à force de ramer, chacun de nous, en *brave matelot*, saura lutter contre le *navfrage*.

Respect et fraternité ».

BOUROTTE (*présid.*), BIZOS, LAMOTTE  
et VINCENOT (*secrétaires*)  
[et une signature illisible]

[*Armée du Rhin, Manutention de Carspach, 1<sup>er</sup> vent. II*]

Je soussigné Préposé des vivres à Carspach certifie que les citoyens gendarmes de la 1<sup>e</sup> Division Compagnie de Brand détachés au poste d'Altkirch ont généreusement cédé au profit de la Nation et pour aider à la subsistance de nos frères d'armes, la quantité de 60 rations de pain de munition de 24 onces l'un qu'il leur revient pour leur consommation du mois de pluviôse présente année...

RAGOT

Cette fêble aufrande a été faite par les citoyens Pégard brigadier de gendarmerie du dep<sup>t</sup>. de la Loire inférieure, Dupont du même dep<sup>t</sup>., Viard aîné dep<sup>t</sup>. de la Charante Inférieure, Arnouldje, Monarque (actuellement mathieu j<sup>e</sup>.)

[*Carspach, 6 prair. II*]

Gendarmerie Nationale Compagnie de Brand Détaché à Altkirch dans les mois de

{ Germinal	Pain revenant et non perçu	72 rations
{ Floréal	id.	17
		89

d'après le compte arrêté et le relevé du recu fourni pend<sup>t</sup> les mois susdit il reviendrait aux 6 gendarmes en ordonnance à Altkirch pend<sup>t</sup> lesdit la quantité de 89 rations de pain du poids de 24 onces l'un.

Le préposé aux vivres : RAGO

## 17

L'agent national près le district de Clamecy (1) envoie à la Convention nationale le tableau des dons patriotiques faits par les citoyens de ce district, pendant les mois de germinal et floréal; ils consistent en 403 chemises, habits, vestes, culottes, bas, souliers et autres objets.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoyé au comité des marchés (2).

## 18

La société populaire de Salies, district de Mont-Unité, département de Haute-Garonne, félicite la Convention nationale sur son décret du 18 floréal, relatif à l'existence de l'Être Suprême et à l'immortalité de l'âme; lui exprime son indignation sur l'attentat dirigé contre les représentants du peuple Collot-d'Herbois et Robespierre, et elle l'invite à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[*Salies, s.d.*] (4)

« Citoyens Représentans

La plus douce, la plus sublime espérance de l'homme de bien, la récompense dans la vie future, source intarissable de consolation et de vertu, lui avait été pour ainsi-dire ravie: vous le lui avés rendu en décrétant que le Peuple français reconnoit l'existence de l'être suprême et l'immortalité de l'âme.

Qu'elle étoit d'une astuce profonde, la politique de ces conspirateurs corrompus, qui pour mieux dégrader l'homme et le royaliser déséchoint son cœur par l'idée du néant, éteignoit en lui toute moralité, desespéroit sa conscience, et ne lui inspiroit que du mépris pour lui même et son semblable; mais le peuple français sent aujourd'hui plus que jamais toute la dignité de son être. Il reconnoit qu'il existe un être Suprême principe de toute vertu et protecteur du republicanisme: en remplissant son imagination de ces grandes pensées, il sent accroître dans son cœur, avec toutes les autres vertus, son amour pour la liberté et l'égalité, et sa haine implacable pour les tyrans.

(1) Nièvre.

(2) P.V., XLI, 233. B<sup>in</sup>, 2 therm. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(3) P.V., XLI, 233.

(4) C 310, pl. 1211, p. 10.